

AG du 25 août 2018

Projet de rapport d'activité

Thèmes abordés

- I) Reconnaissance : « Association d'Intérêt Général »
- II) Rencontre avec M. Haussoulier
- III) Le déboisement illégal du Moulinet
- IV) Le plan vélo
- V) L'habitat à Ault, le dépliant
- VI) Plan local d'Urbanisme
- VII) Plan de Prévention des Risques « Falaises picardes »
- VIII) Informations

I) Reconnaissance : « Association d'Intérêt Général »

Une « affaire » qui a débuté en octobre 2013 où nous avons demandé auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de Picardie à être reconnue « Association d'Intérêt Général » afin de pouvoir ainsi délivrer des reçus fiscaux à nos donateurs.

Par deux fois nous avons essuyé un refus, mais suite à une erreur de procédure, nous avons été autorisé à délivrer des reçus fiscaux à nos donateurs, mais nous n'avons pas été reconnus Association d'Intérêt Général.

En avril 2015, nous avons déposé un recours auprès du tribunal Administratif d'Amiens, pour excès de pouvoir, à l'encontre du Directeur Régional des Finances Publiques de Picardie.

En septembre 2017, le Tribunal administratif d'Amiens a rejeté notre recours.

Nous avons été convaincus que les activités de l'Association avaient été dénaturées et en novembre 2017 nous avons fait appel (avec l'aide de Maître Ramdenie) auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai.

En mars 2018, la Direction Générale des Finances Publiques (Ministère des finances de Bercy) a souhaité avoir des précisions par téléphone sur tout ce qui s'était passé depuis 2013.

Le 19 mars nous avons reçu un courrier de Bercy qui stipulait :

- que l'Association Ault Environnement satisfait la condition d'Intérêt Général
- l'annulation de l'avis négatif de la Direction des Finances Publiques de Picardie d'avril 2014
- l'annulation de l'avis négatif du Collège Territorial de Lille

Le 4 juillet 2018, la Cour d'appel Administrative de Douai a constaté que le litige était devenu sans objet mais a condamné l'État à nous reverser la somme de 500 € au titre des frais irrépétibles.

Fin de l'affaire mais on n'a pas encore touché les sous !

II) Nos relations avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Le 17 février 2018, à l'occasion du changement de Direction du Syndicat Mixte intervenu en septembre 2017, nous avons rencontré son nouveau Président M. Stéphane Haussoulier.

Cette rencontre qui s'est déroulée dans un bon climat nous a fait espérer un dialogue constructif avec le Syndicat Mixte et davantage de facilités pour obtenir les copies des documents qui sont présentés lors des Conseils syndicaux auxquels nous nous efforçons d'assister en simples spectateurs.

Nous lui avons fourni la liste de nos demandes déjà présentées en avril 2017, lors de la Présidence de M. Maquet.

Hélas nous sommes désolés de constater qu'à ce jour nous n'en avons obtenu qu'un seul (celui du plan vélo).

Rappelons que la Commune délègue tous ses aménagements au Syndicat Mixte. Ainsi les documents que nous demandons nous sont indispensables pour la bonne compréhension des décisions du Syndicat Mixte et leurs critiques si elles s'avèrent nécessaires.

Rappelons que les buts de l'Association sont la défense et la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine de la commune.

Voici la liste :

- . le cahier de recommandations architecturales pour le patrimoine bâti d'Ault qui a fait l'objet d'une diffusion restreinte dont nous avons eu connaissance;
- . le projet paysager élaboré par le cabinet JNC International pour le parc du Moulinet ;
- . le dossier complet du marché de travaux de défrichement et de terrassement réalisés début avril 2017 dans le parc du Moulinet, que nous pourrions venir consulter sur place ;
- . le programme de logement envisagé pour la ZAC du Moulinet auquel il est fait référence dans la délibération n° 15 du 8 mars 2016 ;
- . l'étude confiée à G2C Environnement sur la révision du réseau d'eau pluviale.

Le 5 juillet 2018 nous avons écrit à M. Haussoulier pour lui demander à nouveau la communication des documents de cette liste.

Nous craignons fort de devoir engager des procédures auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs puis devant le Tribunal Administratif d'Amiens pour les obtenir.

III) Le déboisement illégal du Moulinet

Une plainte contre X a été déposée par notre avocat Maître Ramdenie du Cabinet GMR à Paris le 17 avril 2018 auprès du Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

Les arguments avancés dans cette plainte sont :

- il y a eu abattage d'arbres compris dans un espace boisé classé en particulier Rue du Moulin et rue Bréhamet (le classement interdit leur destruction)

- des défrichements ont été conduits sans autorisation préfectorale pourtant exigée dans le code forestier et par l'exigence liée au périmètre de protection du monument historique qu'est l'église d'Ault

- des infractions ont été commises au regard de la législation relative aux habitats naturels (milieux protégés) et aux espèces naturelles protégées (oiseaux)

Enfin nous avons été alerté sur le fait que le permis de construire de la nouvelle salle culturelle au Moulinet, pouvait être entaché d'irrégularités qui pourraient porter atteinte à la qualité de l'environnement constitutif de ce site exceptionnel.

Dès lundi nous irons en mairie pour consulter ce permis de construire.

Pas de réponse pour le moment

IV) Le Plan Velo

La création et l'aménagement de 36 km de pistes cyclables de Mers les Bains à Fort-Mahon Plage, sont programmés sur 5 ans (2019-2022).

Porté par le Syndicat Mixte, ce plan vélo a fait l'objet d'une enquête publique du 18 juin au 20 juillet 2018.

Nous avons rencontré par deux fois un commissaire enquêteur en début et fin d'enquête. Entre temps nous sommes allés sur place de Mers à la rue Dalhausen pour établir la contribution d'Ault Environnement à cette enquête.

Parmi les questions que nous avons soulevés :

- la traversée de zones agricoles par la piste

- la traversée du carrefour très accidentogène situé en haut de la cavée verte (accident le 10 juillet)

- l'aménagement prévu dans la rue de Dalhausen qui va poser beaucoup de problèmes du fait de la présence de 2 écoles et de la sortie du chemin Mélina

Nous avons aussi insisté pour que la boucle projetée autour du Camping de la Chapelle et de la Chapelle Onival soit effectivement réalisée pour mettre en valeur les points de vue sur la mer et sur le quartier d'Onival.

Nous avons proposé la mise en place d'un garage sécurisé derrière la chapelle d'Onival pour permettre aux cyclistes de « descendre à la mer » et valoriser ainsi la plage.

En fin d'enquête, les commissaires enquêteurs ont adressé au Syndicat Mixte toutes les questions et propositions collectées au cours de cette enquête publique et **dans les jours qui viennent**, ils formuleront leur avis (favorable ou non favorable) au vu des réponses que le Syndicat Mixte aura données.

Dès lundi nous nous rendrons en Mairie pour consulter ce permis de construire.

V) L'amélioration de l'habitat à Ault

C'est le thème qui a été abordé l'an dernier en deuxième partie de l'Assemblée générale du 26 août 2017.

Comme décidé ce jour là nous avons organisé le 3 novembre 2017, une rencontre d'information et d'échange à laquelle ont participé les 2 agences immobilières d'Ault, l'office notarial et la Communauté de Communes des Villes Soeurs soit 7 professionnels et une trentaine de personnes.

Les échanges ont permis de cibler les principales préoccupations, nous les avons reprises pour réaliser un dépliant diffusé en 3000 exemplaires qui présente l'habitat à Ault, les règles d'urbanisme, des conseils pour les projets de travaux.

Ce dépliant renvoie au site de l'Association où toutes ces rubriques sont tenues à jour pour tenir compte des modifications dans la réglementation et des changements concernant les organismes auprès desquels il est possible de faire appel.

Enfin à travers ce dépliant et le site de l'Association nous espérons pouvoir permettre d'établir des échanges d'expériences de rénovation de l'habitat, entre propriétaires, pour faciliter leurs démarches et favoriser l'accélération de la remise en état du patrimoine bâti.

VI) Plan Local d'Urbanisme

Le plan local d'urbanisme de la commune d'Ault, voté par le Conseil municipal a été « retoqué » par le contrôle de validité de la Préfecture de la Somme pour avoir été adopté le 7 avril 2017 alors qu'il devait l'être au plus tard le 27 mars 2017.

Il revenait alors au Conseil Communautaire des Villes Sœurs de le voter (tel quel ?)

Le 21 juin 2017 nous avons rencontré M. Brière, Président de la Com de Com, pour lui faire part de points du PLU que nous contestons. Malgré cela, il a été adopté le lendemain 22 juin 2017, par le Conseil Communautaire.

Le cabinet d'Avocats Frison d'Amiens,, Notre conseil, le cabinet d'avocats Frison d'Amiens a déposé un recours gracieux auprès du Président de la Com de Com le 22 août 2017.

Le 18 octobre, le Président de la Com de Com a rejeté ce recours sans répondre aux arguments d'Ault Environnement

Le 20 novembre 2017, Maître Abiven, conformément à la délibération qui a été votée par l'Assemblée Générale du 26 août 2017, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens. Il a ensuite été transmis au Tribunal Administratif de Rouen dont dépend la Com de Com des Villes Sœurs.

Nous avons appris que le 24 mai 2018 la Com de Com avait été mise en demeure de répondre sous 30 jours à notre requête.
3 mois plus tard elle ne l'a toujours pas fait !

Notre avocate va relancer le Tribunal Administratif de Rouen.

Sept adhérents propriétaires, ont sollicité une aide juridique auprès de leur assurance habitation afin de pouvoir aider l'Association en partageant les frais de justice éventuels. A ce jour seulement deux d'entre eux ont obtenu un engagement ferme de leur assurance.

Il faudrait donc que d'avantage d'adhérents propriétaires s'engagent dans cette démarche. Donc, si parmi vous il y a des adhérents propriétaires qui bénéficient de cette couverture nous les invitons à rester en fin de réunion pour que nous puissions les renseigner plus précisément. D'avance nous les en remercions.

VII) PPR Falaises Picardes

Le 2 mai 2018, le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé le Plan de Prévention des Risques des « Falaises Picardes » avec un effet différé au 1^{er} octobre 2019.

Il a donné gain de cause à l'Association Ault Environnement (mais aussi à la commune d'Ault et à 4 particuliers), en tant qu'il ne comporte qu'une seule zone rouge inconstructible déterminée à l'horizon de 100 ans.

Le 5 juillet 2018, le Ministre de la transition écologique et solidaire (Nicolas Hulot) a interjeté appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Nous avons jusqu'au 30 septembre pour déposer un mémoire en défense qui devra être présenté par un avocat.

Tout à l'heure nous vous proposerons d'adopter une délibération pour confier à Maître ABIVEN le soin de représenter l'Association Ault Environnement dans cette procédure d'appel.

VIII) Informations

A longueur d'année, nous nous efforçons d'informer les adhérents par mail ou par courrier des événements et des informations qui concernent les compétences de l'Association que sont la défense et la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine de la commune.

Nous assistons aux Conseils municipaux, aux comités syndicaux du Syndicat Mixte, aux Conseils communautaires (sans avoir le droit d'y intervenir)

Le 15 février 2018, en Préfecture d'Abbeville, nous avons pu participer à la consultation nationale pour la stratégie mer et littoral 2030 » au débat national

Le 23 février 2018, une mission parlementaire est venue à Ault pour s'informer sur les événements climatiques majeurs. N'ayant pu la rencontrer nous lui avons transmis notre plaquette sur « la préservation et la mise en valeur du site d'Ault

Nous sommes présents sur certaines animations, marché de Noël, brocantes pour présenter nos actions, les plaquettes, les dépliants que nous réalisons.

Notre souci est d'informer au plus et au mieux pour convaincre de la nécessité de nos actions au service de notre environnement et de notre patrimoine communal.